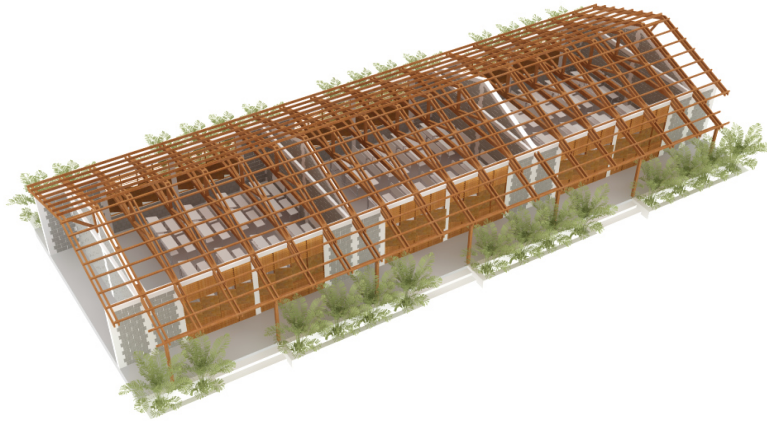


MODELE MAÇONNERIE CHÂÎNÉE

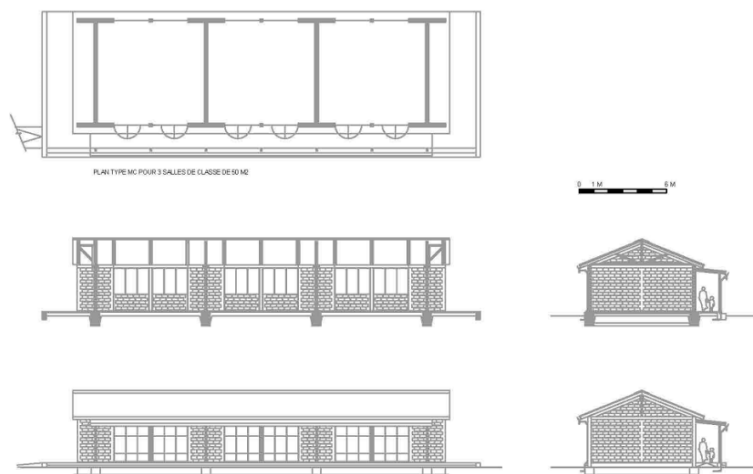


Ce modèle propose un bâtiment sur un seul niveau, à la structure porteuse en murs de maçonnerie de blocs liés par des chaînages de béton armé, basé sur une technique de conception et de construction très répandue en Haïti. Sa mise en œuvre nécessite un niveau de compétences techniques et de l'équipement dans la moyenne, et il est destiné à des projets construits en zones urbaines, périurbaines ou rurales accessibles de manière carrossable, pour faciliter l'acheminement de matériaux de construction.

Basé sur la répétition du même module de 50 m², structurellement autonome, il permet la flexibilité quant au nombre de salles par bâtiment (salles de classe ou autre affectation).

En dimensions intérieures une salle de classe mesure 7.60 x 6.60 m, soit env. 50 m²

Une galerie de 2,10 m de large dont la couverture est détachée de la toiture du bâtiment, longe les salles de classe sur un côté.



CAHIER D'EXECUTION

Le présent cahier d'exécution contient les plans et documents d'exécution du modèle en maçonnerie chaînée, dans sa variante 3 salles de classe.

Il contient les documents suivants :

- Cahier 1 : Le présent document d'introduction
- Cahier 2 : Les plans d'architecte et d'ingénieur du bâtiment (+ liste de plans)
- Cahier 3 : Le document Métrés (BoQ) et liste de fers
- Cahier 4 : La documentation technique
- Cahier 5 : Les suggestions d'éléments de second œuvre (Idem que Modèle BA)
- Cahier 6 : Les calculs structurels

Limites et contraintes de mise-en-œuvre

Le dossier plan type n'est pas un projet d'architecture. Il en constitue une partie seulement, une référence technique nécessaire mais pas suffisante pour l'exécution d'un projet de construction d'infrastructure scolaire qui réponde aux critères mentionnés ci-dessus.

A ce titre, et à ce titre seulement, il est à la disposition de qui choisit de le prendre pour référence dans la conception et la réalisation d'un projet de bâtiment scolaire.

Limite de responsabilité

Il est important de préciser que, si les auteurs/diffuseurs du dossier (le sous-groupe plans-types et ses membres contributeurs) garantissent la conformité des informations qu'il contient, la mise en œuvre est et demeure de la responsabilité complète et exclusive du concepteur et/ou du Maître d'Ouvrage.

Éléments impératifs

Le dossier comporte des plans et détails d'exécution des parties en maçonnerie chaînée (maçonnerie de blocs et/ou de roche liés par des chaînages de béton armé, constituant les bases des fondations et de la structure du bâtiment, et des charpentes en bois constituant les poutres de la toiture), ainsi qu'un document technique d'accompagnement précisant les hypothèses retenues, les résultats escomptés en termes de résistances, performances et limites, ainsi que des recommandations de mise en œuvre : ces éléments sont complémentaires et constituent un ensemble, et le strict respect des indications qu'ils contient (graphiques, dimensions, spécifications, conditions de mise en œuvre et exigences de supervision, ...) est absolument impératif pour que le produit construit corresponde aux hypothèses de départ et aux résultats escomptés.

Par ailleurs l'implantation des bâtiments sur un terrain donné, et l'éventuelle adaptation des fondations qui en résulterait (selon la topographie et les conditions géophysiques) reste de la seule responsabilité des personnes et/ou institutions en charge de la mise en œuvre.

Éléments non-impératifs

Le dossier comporte aussi des indications portant sur les éléments non-structurels : portes et fenêtres, installations électriques. Contrairement aux aspects structurels impératifs cités plus haut, il ne s'agit pour ces éléments-là que de recommandations, le choix de ces éléments étant laissé, sous réserve qu'ils n'entravent pas les conditions de la structure, à l'appréciation du concepteur et/ou Maître d'Ouvrage. Les autres éléments de second œuvre tels que revêtements et finitions sont laissés au gré du concepteur, sous les mêmes réserves.

Le projet d'architecture est complété par les aspects sanitation, cuisine, cantine scolaire. Le mobilier et les équipements, les aménagements extérieurs et paysagisme sont à concevoir par le concepteur spécifiquement pour son projet.

SUIVI

La logique plans-types étant évolutive et basée sur les expériences acquises, les personnes en charge de la construction du modèle sont invitées à soumettre tout rapport d'exécution, proposition d'amélioration ou autre "leçon apprise" découlant de la mise en œuvre du modèle à la DGS afin de permettre, le cas échéant, une optimisation continue de celui-ci.